

CAMVAL

Communauté d'Agglomération
Mâconnais - Val de Saône

REUNION DU BUREAU PERMANENT Jeudi 6 octobre 2016 à 10h30 Au siège de la CAMVAL Salle des Grands Crus

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL

Etai^{ent} présents :

Jean-Patrick COURTOIS
Roger MOREAU
Christine ROBIN
Georges LASCROUX
Michelle JUGNET

PRESIDENT
1^{er} Vice-président
2^{ème} Vice-présidente
5^{ème} Vice-président
6^{ème} Vice-présidente

Florence BATTARD
Jean-Claude LAPIERRE
Jean-Pierre PAGNEUX
Hervé REYNAUD
Serge GAULIAS

7^{ème} Vice-présidente
8^{ème} Vice-président
9^{ème} Vice-président
10^{ème} Vice-président
11^{ème} Vice-président

Etai^t excusés :

Jean-Louis ANDRES
Dominique DEYNOUX

3^{ème} Vice-président (pouvoir à Florence BATTARD)
4^{ème} Vice-président (pouvoir à Roger MOREAU)

Rapport n° 1 : Assemblées : désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Président

Vu les articles L 2121-15, L 2121-21, L 5211-1 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2016, portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau Permanent,
Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

Le BUREAU PERMANENT,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
De désigner Madame Michelle JUGNET comme secrétaire de séance.

Rapport n° 2 : SEMA : Approbation du pacte d'actionnaires

Rapporteur : Christine ROBIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la CAMVAL,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 avril 2016, approuvant la conclusion d'un pacte d'actionnaires en vue de l'entrée de la CAMVAL au capital de la SEMA et confiant au Bureau Permanent la validation et la conclusion de ce pacte d'actionnaires,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2016 approuvant l'augmentation de capital de la SEMA,
Vu les statuts de la SEMA,
Vu le projet de pacte d'actionnaires joint en annexe,
Considérant que la CAMVAL est propriétaire de 2 848 actions de la SEMA,

Le rapporteur entendu,

Le BUREAU PERMANENT,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le pacte d'actionnaires, tel que joint en annexe,
- d'autoriser le Président à le signer.

Pour extrait, certifié conforme,
Pour le Président, et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président,



Roger MOREAU